

VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/02/07

Date de convocation : 18/01/2010

L'an deux mille dix,
Le mardi 9 février à 18 heures,

Date d'affichage : 02/02/2010

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., CONTE D., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Nombre de présents : 21

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Nombre de votants : 23

OBJET : ACQUISITION TERRAIN – LIEU DIT « LE TALUCHET »

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale qu'il conviendrait d'acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée 796 section ZK sise lieu-dit « Taluchet » propriété de Monsieur DEURWEILHER Eric, d'une contenance de 47 ca.

Le réseau pluvial, ayant caractère de « servitude » pour d'autres terrains constructibles, se trouve sur cette parcelle qui présente donc un intérêt pour la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'acquérir ladite parcelle pour la somme de 1 € symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- **DIT QUE** les frais et honoraires seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON